

# **REGION WALLONNE**

**La Ministre de l'Emploi et de la Formation**

**Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique**

**Le Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement**

Vu le décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local, notamment les articles 3 à 9;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 15 février 2007 portant exécution du décret du 25 mars 2004 relatif à l'agrément et à l'octroi de subventions aux agences de développement local;

Vu la demande de renouvellement d'agrément en tant qu'ADL réceptionnée le 12/07/2016 par la Direction Générale Opérationnelle de l'Economie, de l'Emploi et de la Recherche, Direction de l'Emploi et des Permis de Travail et ses compléments;

Vu la demande d'avis adressé à la Commission d'agrément et d'accompagnement des ADL par l'administration en date 6 décembre 2016 ;

Vu l'audition des représentants de l'agence de développement local de Saint-Hubert par la Commission d'agrément et d'accompagnement des ADL en date du 13 décembre 2016 ;

Vu l'avis de la Commission d'agrément et d'accompagnement des ADL, donné le 13/12/2016 ;

Vu l'avis de l'Inspection des finances, donné le 25 janvier 2017 ;

Considérant que les recommandations de la Commission d'agrément et d'accompagnement des ADL font intégralement partie de la présente décision ;

## ARRETEMENT :

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agence de développement local de **Saint-Hubert**, numéro d'entreprise 0627719563 est agréée **pour une durée de 6 ans.**

Le renouvellement d'agrément de l'agence de développement local de Saint-Hubert est accordé sous conditions :

- L'ADL développera une vision à long terme et reverra son plan d'actions en réintégrant de manière réaliste la valorisation des atouts retenus dans le plan initial, atouts spécifiques justifiant le caractère monocommunal de l'ADL. Ce plan modifié doit être élaboré en réelle concertation avec les partenaires et ne doit pas exclure des actions « quick win » qui renforcent la confiance des acteurs locaux.
- L'ADL sera concrètement associée au grand projet de réaffectation du palais abbatial qui participera de cette vision à long terme à construire et requerra la mise en place d'un partenariat. L'ADL s'impliquera aussi dans la nouvelle phase de la rénovation urbaine prévue pour juin 2017 ;
- Les instances dirigeantes de l'ADL adopteront un fonctionnement partenarial, les acteurs privés et associatifs impliqués dès l'initiation des projets pouvant ainsi s'approprier la vision à long terme et le plan d'actions et apporter leur concours à la réussite des projets ;
- Les agents ADL coordonneront l'établissement d'une stratégie économique et touristique concernant l'aérodrome de Saint-Hubert avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- L'ADL mettra en place une plateforme des acteurs touristiques afin de faire émerger une stratégie globale et cohérente de développement touristique sur la commune de Saint-Hubert.
- L'agence de développement local de Saint-Hubert veillera à rendre les comités mis en place pour accompagner chaque thématique abordée de plus en plus autonomes au fil du temps. Elle dégagera ainsi du temps pour l'initiation de nouvelles actions.
- La nouvelle dynamique commerciale impulsée par l'ADL doit aussi encourager les participants à constituer une association de commerçants.

La priorité qui vise à intégrer les ressources locales dans l'économie semble peu étayée par des projets. La Commission rappelle à l'ADL l'appel à projet de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation pour la mise en place de circuits courts. Quant à la Grande Forêt de Saint-Hubert, un budget existe pour 2017 en vue de la mise en place d'actions. Une collaboration des ADL est souhaitée.

Après approbation du plan actualisé par le conseil d'administration de l'ADL, la Commission évaluera sa bonne évolution dans un an.

**Art. 2 :** Le présent arrêté entre en vigueur le 10 février 2017.

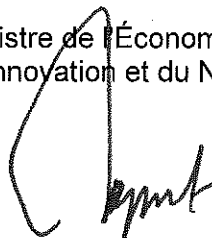
Namur, le

La Ministre de l'Emploi et de la Formation

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop at the top and a series of smaller, connected loops below, resembling the letters 'E' and 'T'.

Eliane TILLIEUX

Le Ministre de l'Économie, de l'Industrie,  
de l'Innovation et du Numérique

A handwritten signature in black ink, featuring a large, vertical, curved stroke on the left side and a smaller, more complex stroke on the right side.

Jean-Claude MARCOURT

Le Ministre des Pouvoirs locaux,  
de la Ville et du Logement

A handwritten signature in black ink, characterized by a large, rounded, loop-like shape at the top and a long, sweeping tail that curves back towards the left.

Pierre-Yves DERMAGNE

